



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 113143

## Texte de la question

M. André Chassaigne interpelle M. le ministre de la santé et des solidarités sur les négociations relatives à la formation initiale des orthophonistes. Les négociations, engagées depuis 2004 avec le ministère de la santé pour intégrer la formation initiale des orthophonistes dans la réorganisation des études de santé, n'aboutissent pas. Ils attendent notamment l'examen de leur proposition et l'adoption par le ministère d'un cahier des charges pédagogique, préalable indispensable à leur demande de création d'un master professionnel en orthophonie. Des projets de maquette de ce master, déposés par plusieurs universités, sont d'ailleurs dans l'attente d'une décision du ministère de la santé à ce sujet. Or la position du ministère semble avoir varié depuis les derniers mois, en raison semble-t-il du souci de mieux coordonner, pour l'ensemble des professions de santé, les évolutions prévues par le processus européen de Bologne, c'est-à-dire dans le cadre du schéma LMD (licence, master, doctorat). Les changements constatés dans les négociations inquiètent les orthophonistes, qui s'impatientent et redoutent une prise en compte insuffisante de leurs demandes. Il lui demande comment il compte mener prochainement les négociations relatives à l'évolution de la formation initiale des orthophonistes, en rapport avec les attentes des professionnels.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Chassaigne](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (5<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113143

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 2006, page 12916